

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 76

15 septembre 1998

Sommaire

**ÉPREUVES DE L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE TECHNIQUE**

- Règlement ministériel du 30 juillet 1998 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique. page 1532**
- Règlement ministériel du 30 juillet 1998 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique 1539**
-

Règlement ministériel du 30 juillet 1998 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 17 août 1997 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les coefficients des branches, des branches combinées et des épreuves;

- les épreuves qui figurent à l'examen ainsi que la nature des épreuves;
- la pondération des épreuves écrites, orales ou pratiques;
- les épreuves qui peuvent faire l'objet d'une dispense, ainsi que le nombre maximum et le nombre minimum de branches à dispense;
- les branches fondamentales

sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés qui font partie intégrante du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

*La Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,*
Erna Hennicot-Schoepges

Division administrative et commerciale

Section gestion

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Comptabilité	4	X	X	1			
Economie politique	4	X	X	3/4	1/4		
Informatique	3		X	1			
Mathématique appliquée ²⁾	3		X	1			
Mathématique et statistique ²⁾			X	1			
Economie financière et marketing	2		X	1			X
Eléments de droit	2		X	1			X
Français ³⁾	4		X	3/4	1/4		
Allemand ^{3) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{3) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Mathématique appliquée / Mathématique et statistique – pondération 2 : 1
- 3) au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 5) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Communication professionnelle	4	X	X	1			
Economie politique	4	X	X	3/4	1/4		
Bureautique ²⁾	4		X	1			
Traitement de texte ²⁾			X	1			
Economie financière et marketing	2		X	1			X
Eléments de droit	2		X	1			X
Phonotypie – Ecriture abrégée française ³⁾	2		X	1			X
Phonotypie – Sténographie ³⁾			X	1			
Techniques quantitatives de gestion	2		X	1			X
Français ⁴⁾	4		X	3/4	1/4		
Allemand ⁴⁾	3		X	3/4	1/4		
Anglais ⁴⁾	3		X	3/4	1/4		
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **4**

nombre minimum de dispenses : **2**

Remarques :

1) pondération entre les différents types d'épreuves

2) Bureautique / Traitement de texte – pondération 1 : 2

3) selon le choix du candidat : Phonotypie-Ecriture abrégée française ou Phonotypie-Sténographie

4) au choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale

5) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'assistant technique médical - radiologie

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Connaissances professionnelles	4	X	X	3/4	1/4		
Enseignement technique professionnel	4	X	X			1	
Sciences médicales	3	X	X	3/4	1/4		
Connaissance du monde professionnel	2		X	1			X
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Anglais ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Français ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Education sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **2**

nombre minimum de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 3) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'éducateur / éducatrice

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Formation professionnelle socio-éducative	4	X	X	3/4	1/4		
Pédagogie sociale	4	X	X	1			
Pédagogie spéciale	4	X	X	1			
Méthodes et techniques éducatives	3		X	1			X
Pédagogie des médias	3		X	1			X
Psychologie sociale	3		X	1			X
Gérontologie sociale	2		X	1			X
Maladies infantiles et juvéniles	2		X	1			X
Psychologie de l'éducation	2		X	1			X
Responsabilité professionnelle	2		X	1			X
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **4**

nombre minimum de dispenses : **2**

Remarques :

1) pondération entre les différents types d'épreuves

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'infirmier / infirmière

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Concept de soins et problèmes infirmiers	4	X	X	3/4	1/4		
Communication	3	X					
Démarche de soins	3	X					
Engagement professionnel / Actualisation de soi	3	X					
Sciences médicales	3	X	X	1			
Techniques de soins	3	X					
Communication professionnelle	2		X	1			X
Connaissance du monde professionnel	2						
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Allemand ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Français ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Éducation sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **2**

nombre minimum de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 3) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division technique générale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Mathématique	4	X	X	1			
Chimie	4		X	1			
Physique	4		X	1			
Electrotechnique	3		X	1			X
Informatique	3		X	1			X
Mécanique	3		X	1			X
Technologie	2		X	3/4	1/4		
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3) 4)}			X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3) 4)}			X	3/4	1/4		X
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **3**

nombre minimum de dispenses : **2**

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat : deux des trois langues
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 5) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Règlement ministériel du 30 juillet 1998 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.

La Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle,

Vu le règlement grand-ducal du 17 août 1997 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les coefficients des branches, des branches combinées, du projet et des épreuves;

- les épreuves qui figurent à l'examen ainsi que la nature des épreuves;
- la pondération des épreuves écrites, orales ou pratiques;
- les épreuves qui peuvent faire l'objet d'une dispense, ainsi que le nombre maximum et le nombre minimum de branches à dispense;
- les branches fondamentales

sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés qui font partie intégrante du présent règlement.

Art. 2. Le présent règlement sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

*La Ministre de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle,*
Erna Hennicot-Schoepges

Division administrative et commerciale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Communication professionnelle	4	X	X	3/4	1/4		
Comptabilité et gestion	4	X	X	1			
Economie politique	3		X	1			X
Initiation à l'entreprise	2						
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **2**

nombre minimum de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division agricole

Section agricole

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Alimentation ²⁾			X	1			
Elevage ²⁾	4	X	X	1			X
Pathologie ²⁾			X	1			
Economie rurale ³⁾			X	1			
Informatique ³⁾	4	X	X	1			
NTI – Economie ³⁾			X	1			
Travaux pratiques en Agronomie ⁴⁾			X			1	
Travaux pratiques en Zootechnie ⁴⁾	4	X	X			1	
Projet ⁴⁾			X	3/4	1/4		
Droit rural ⁵⁾			X	1			
Gestion agricole ⁵⁾	4		X	1			X
Marketing ⁵⁾			X	1			
Agronomie ⁴⁾			X	1			
Phytopathologie ⁴⁾	4		X	1			X
Biochimie ⁴⁾			X	1			
Chimie générale et minérale ⁴⁾	4		X	1			X
Mécanique ⁴⁾			X	1			
Physique ⁴⁾	4		X	1			X
Allemand ⁴⁾			X	1			
Anglais ⁴⁾	4		X	1			
Français ⁴⁾			X	1			
Mathématique appliquée	2		X	1			X
Education sportive ⁶⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

Nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) pondération interne des branches regroupées sous un même coefficient : (2 : 2 : 1)
- 3) pondération interne des branches regroupées sous un même coefficient : (2 : 1 : 1)
- 4) pondération interne des branches regroupées sous un même coefficient : (1 : 1 : 1)
- 5) pondération interne des branches regroupées sous un même coefficient : (1 : 2 : 1)
- 6) la branche d'Education sportive n'est prise en compte que pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division agricole

Section horticole

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Cultures spéciales ²⁾	4	X	X	1			
Economie horticole ³⁾			X	1			
Informatique ³⁾	4	X	X	1			
Projet ³⁾			X	3/4	1/4		
Horticulture appliquée ⁴⁾	4	X	X			1	
Nutrition des plantes / Fumure ³⁾			X	1			
Pédologie ³⁾	4		X	1			X
Phytopathologie ³⁾			X	1			
Biotechnologie ⁵⁾	4		X	1			X
Chimie ⁵⁾			X	1			
Machines horticoles ⁵⁾	2		X	1			X
Techniques horticoles ⁵⁾			X	1			
Physique	2		X	1			X
Allemand ⁵⁾			X	1			
Anglais ⁵⁾	4		X	1			
Français ⁵⁾			X	1			
Mathématique	2		X	1			X
Education sportive ⁶⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

Nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

1) pondération entre les différents types d'épreuves

2) Fleuristique, Maraîchage, Pépinière et paysage – pondération (1 : 1 : 1)

3) pondération interne des branches regroupées sous un même coefficient - pondération (2 : 1 : 2)

4) Fleuristique, Maraîchage, Pépinière et paysage, Plantes et ornements – pondération (2 : 2 : 2 : 1)

5) pondération interne des branches regroupées sous un même coefficient - pondération (1 : 1 : 1)

6) la branche d'Education sportive n'est prise en compte que pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division artistique
Section design graphique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Design graphique	4	X	X			1	
Dessin d'observation	4	X	X			1	
Histoire de l'art	4	X	X	3/4	1/4		
Infographie	4	X	X			1	
Film et audiovisuel / Photographie ²⁾	3		X			1	X
Projet	3						
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{3) 4)}					3/4	1/4	
Français ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique appliquée	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat : Film et audiovisuel ou Photographie
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais
- 5) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division artistique
Section expression plastique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Dessin d'observation	4	X	X			1	
Histoire de l'art	4	X	X	3/4	1/4		
Peinture	4	X	X			1	
Volume - Espace	4	X	X			1	
Film et audiovisuel / Photographie ²⁾	3		X			1	X
Projet	3						
Techniques d'impression	3		X			1	X
Infographie	2		X			1	
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{3) 4)}		3/4		1/4			
Français ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique appliquée	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **4**

nombre minimum de dispenses : **2**

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) selon le choix du candidat : Film et audiovisuel ou Photographie
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais
- 5) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division chimique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Chimie organique	4	X	X	3/4	1/4		
Travaux pratiques de chimie	4	X	X			1	
Chimie minérale	3	X	X	1			
Chimie physique	3	X	X	1			X
Physique	4		X	1			X
Biologie et Biotechnologie	2		X	1			
Informatique	2		X				
Méthodes d'analyse physico-chimiques	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X				X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division électrotechnique

Section communication

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Techniques audio-video	3	X	X	1			
Télécommunications	3	X	X	1			
Informatique	3		X	1			X
Microélectronique	3		X	3/4	1/4		
Systèmes d'alerte	2		X	1			X
Transmissions	2		X	1			X
Atelier électronique	4	X	X			1	
Projet	3						
Epreuve intégrée ²⁾	2		X	*	*	*	
Français ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche**BF:** branche fondamentale**Ex:** branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen**D:** branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) fait uniquement l'objet d'une épreuve d'examen
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division électrotechnique

Section énergie

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Asservissements	4	X	X	1			
Techniques d'entraînement	4	X	X	3/4	1/4		
Electronique digitale	3		X	1			X
Machines électriques	3		X	1			X
Electrotechnique	2		X	1			X
Atelier électronique	4	X	X			1	
Projet	3						
Epreuve intégrée ²⁾	2		X	*	*	*	
Français ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) fait uniquement l'objet d'une épreuve d'examen
- 3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division génie civil

Section bâtiment

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Eléments de construction	4	X	X	1			
Projet	4	X	X	3/4	1/4		
Eléments d'architecture	3		X	1			
Topographie	3		X	1/2		1/2	X
Atelier béton et liants	2		X			1	X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Travaux pratiques matières plastiques	2		X			1	X
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division génie civil

Section constructions civiles

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Projet	4	X	X	3/4	1/4		
Statique appliquée	4	X	X	1			
Topographie	3		X	1/2		1/2	
Atelier béton et liants	3		X			1	X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Sécurité et organisation des chantiers	2		X	1			X
Travaux pratiques matières plastiques	2		X			1	X
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division hôtelière et touristique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Comptabilité et gestion	3	X	X	1			
Techniques de gestion	3	X	X	1			
Technologie de réception	3	X	X	3/4	1/4		
Informatique	3		X	1			X
Oenologie	2		X	1			X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Néerlandais ^{2) 4)}	3		X	1			X
Italien ^{2) 4)}		1					
Mathématique appliquée	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **4**

nombre minimum de dispenses : **2**

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) au choix du candidat : une épreuve de langue comporte une partie orale
- 4) selon le choix du candidat : Italien ou Néerlandais
- 5) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division informatique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Architecture des ordinateurs	4	X	X	1			
Informatique générale	4	X	X	1			
Téléinformatique et réseaux	4	X	X	3/4	1/4		
Informatique appliquée	4		X	1			X
Projet	3						
Electronique	2		X	1			X
Informatique industrielle	2		X	1			X
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

Nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division mécanique
Section mécanique d'automobiles

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Systèmes d'allumage et de préchauffage	4	X	X	*	*	*	
Systèmes de carburation et d'échappement	4	X	X	*	*	*	
Châssis et carrosserie	3	X	X	*	*	*	X
Epreuve intégrée ²⁾	4		X	*		*	
Équipement de confort et de sécurité	3		X	*	*	*	X
Projet	3						
Transmissions	3		X	*	*	*	X
Communication et service après-vente	2		X		1		
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{3) 4)}				3/4	1/4		
Français ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : **4**

nombre minimum de dispenses : **2**

Remarques :

1) pondération entre les différents types d'épreuves

2) fait uniquement l'objet d'une épreuve d'examen

3) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale

4) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais

5) la branche d'Éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Division mécanique
Section mécanique générale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Asservissements	4	X	X	3/4		1/4	
Calcul et mécanique	4	X	X	3/4	1/4		
Communication technique	3	X	X	1			X
Technologie	3	X	X	1			X
Projet	3						
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Français ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre maximum de dispenses : 4

nombre minimum de dispenses : 2

Remarques :

- 1) pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) selon le choix du candidat : Allemand ou Anglais
- 4) la branche d'Education sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année